



PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2020

Jérôme Laflamme
Ministère du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5
jerome.laflamme@tourisme.gouv.qc.ca

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir une réponse d'ici le 23 décembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. Dans une réponse que vous avez donnée à la commission, vous dites : « Comme il n'existe aucun précédent récent et similaire au Québec, le ministère du Tourisme ne dispose pas d'étude d'impact comparable à une telle situation. Il est cependant clair qu'une industrialisation et un trafic maritime lourd accru pourraient poser des enjeux en matière de promotion de la destination et pourraient engendrer d'importantes conséquences sur l'image de celle-ci » (DQ15.1, p. 1). Vous expliquez qu'il est possible d'évaluer les impacts d'un projet sur le tourisme en sondant les intentions de visites s'il se réalisait. Croyez-vous qu'il soit possible d'estimer également les impacts sur les retombées économiques touristiques qui pourraient en découler ? Veuillez préciser.
2. L'impact sur le paysage du passage des méthaniers sur le Fjord-du-Saguenay n'a pas été inclus dans l'étude paysagère effectuée par l'initiateur du Projet (PR3.5, p. PDF 413). Ce dernier évalue qu'entre 150 à 200 méthaniers par année seront nécessaires à son projet, donc 300 à 400 passages (PR3.1, p. PDF 119). D'autres projets, tels que ceux de Métaux BlackRock et le terminal maritime en rive nord pour le projet Ariane Phosphate, sont également susceptibles d'augmenter le trafic maritime sur le Fjord. De plus, l'Administration portuaire du Saguenay (APS) fait activement la promotion de la zone industrialo-portuaire de Grande-Anse afin d'attirer d'autres projets (APS, 2020 : <https://www.portsaguenay.ca/>). Selon vous, quelle incidence les impacts cumulatifs de tous ces projets pourraient-ils avoir sur l'industrie touristique en regard de l'augmentation de la navigation marchande dans le Fjord-du-Saguenay ?
3. Certaines municipalités dont l'économie dépend fortement du tourisme ont exprimé des craintes relativement au projet de GNL Québec. Par exemple, le maire de Tadoussac, Charles Breton, a exprimé dans son mémoire de l'inquiétude pour la survie de leur industrie touristique (DM2142).
Quelle pourrait être l'ampleur des impacts sur l'industrie touristique de cette ville en particulier si le projet voyait le jour ? Pourraient-ils être évalués en amont de la réalisation du projet ?
4. La municipalité de Tadoussac dit craindre « les effets incertains de ce trafic sur le petit troupeau de bélugas » (Tadoussac DM2142). Le maire de Tadoussac ajoute que « les bélugas sont emblématiques pour le fleuve Saint-Laurent et le fjord du Saguenay, ils ont une valeur économique et patrimoniale incalculable » (*Ibid.*). Les municipalités de Petit-Saguenay et d'Anse-Saint-Jean ajoutent : « (...) si le projet contribue au déclin de la population du béluga du Saint-Laurent, cela aurait des impacts très importants non seulement pour l'industrie touristique du Bas-Saguenay mais également pour celle des régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et du Saguenay-Lac-Saint-Jean » (DM2490, p. 5). Dans l'éventualité où le projet aurait un impact négatif sur les bélugas, quel pourrait être l'effet de la diminution ou disparition du troupeau pour l'industrie touristique ? Savez-vous quelles sont les retombées économiques touristiques liées aux bélugas, directement ou indirectement ? Veuillez préciser.

5. Le Parc Aventure du Cap Jaseux dans son mémoire exprime des craintes importantes face à la réalisation du projet pour sa propre survie et son développement. « Bien que les représentants du promoteur se soient montrés ouverts, depuis l'annonce du projet et l'instigation du comité consultatif en 2014, à prendre en considération et diminuer les impacts de leur projet sur nos activités, il en demeure que les simulations visuelles et résultats sonores démontrent que le projet nuirait à la survie et au développement à long terme du parc. **La concrétisation de ce projet, jumelée aux impacts cumulatifs des autres projets de développement industriel de la zone concernée** (Terminal maritime en Rive-Nord du Saguenay, usine Métaux Blackrock, etc.), **aurait des conséquences majeures et permanentes, notamment sur la vocation touristique et les clientèles actuelles et envisagées par le parc** » (DM2034, p. 10).

Quelle est votre propre analyse quant aux impacts du projet sur ce Parc ? Quant à l'impact cumulatif qu'aurait le développement d'autres projets dans la zone industrialo-portuaire ? Veuillez expliquer.